

Agence Financière de Bassin
" Rhin - Meuse "

DOCUMENT



n° 437-1

N O T E

SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE L'INVENTAIRE SYSTEMATIQUE DES
SITES DE RESERVOIRS ET DE PLANS D'EAU DANS LE BASSIN -
RHIN-MEUSE

DOSSIER E.D.F. 1968

Une des préoccupations majeures de l'Agence de Bassin est la reconnaissance systématique de toutes les ressources en rapport avec le problème de l'eau. C'est dans cet esprit qu'elle poursuit, depuis sa mise en place, l'inventaire des sites de réservoirs de stockage, déjà commencé par d'autres organismes.

Par ailleurs, un autre aspect du problème a été soulevé par l'O.R.E.A.M. - Lorraine : la recherche des sites de plans d'eau susceptibles d'être aménagés à des fins sportives et touristiques.

La présente note a pour objet de faire le point des études actuellement terminées et plus particulièrement de présenter le dossier d'inventaire réalisé par E.D.F. en 1968, dont la diffusion systématique apparaît difficile en raison de son importance.

PREMIERE PARTIE

RAPPEL DES ETUDES ANTERIEURES

1. LES RESERVOIRS DE STOCKAGE

Les premières études ont été lancées dès 1959 par la S.E.A.E.E.F. (Société d'Etudes pour l'Alimentation en Eau de l'Est de la France) dans le cadre de la régularisation des débits d'étiage de la Moselle. Cette société avait défini, comme critère de l'inventaire, une capacité minimale de 5 Mm³, et posé le principe d'éviter toute submersion grave.

Ces données ont été conservées dans la suite des études, de manière à obtenir autant que possible un ensemble homogène, qui se compose actuellement des dossiers suivants :

- 1960 : Etude E.D.F. (S.E.A.E.E.F.) :

"Inventaire des sites de réservoirs dans les bassins de la Moselle en amont d'EPINAL et de la Meurthe en amont de LUNEVILLE".

31 sites dont la capacité s'échelonne entre 4,7 et 54 Mm³, ont été recensés (cf. annexe 1).

- 1960 : Etude complémentaire E.D.F. - C.I.C.E.C. (S.E.A.E.E.F.) :

L'étude précédente a été complétée par l'examen du bassin de la Moselle entre EPINAL et CHARMES, qui a mis en évidence trois sites (cf. annexe 1).

- 1964 : Etude C.I.C.E.C. (Service de la Navigation)

"Recherche des sites de réservoirs dans la partie imperméable du bassin de l'Orne", dans le cadre de l'étude

de la régularisation de l'Orne. Six emplacements ont été recensés dont la capacité varie entre 3,5 et 30 Mm³ (cf. annexe 2).

- 1965 : Etude C.I.C.E.C. (S.E.A.E.E.F.) :

"Inventaire des sites de réservoirs dans les bassins de l'Euron et du Madon.

7 nouveaux sites ont été reconnus, dont la capacité s'échelonne entre 4,2 et 13,8 Mm³ (cf. annexe 1).

- 1968 : Etude C.I.C.E.C. (Agence de Bassin)

En complément à l'inventaire du bassin de l'Orne, l'Agence a fait étudier les sites de Lachaussée et de Conflans-Jarny (avec sa variante de Friaucelle) qui avaient été écartés en 1964.

2. LES PLANS D'EAU TOURISTIQUES

En matière de plans d'eau touristiques, il n'y a pas eu, avant 1968, d'inventaire systématique des sites.

Un certain nombre de projets d'aménagement touristique de plans d'eau étaient néanmoins étudiés dans l'ensemble de la région.

Dans certains cas, ils ne concernaient que l'équipement touristique de plans d'eau existants (étangs de la région de Sarrebourg, sablières de Méréville au sud de Nancy) ou projetés dans un autre but (Nonsard-Pannes dans la Meuse).

Dans d'autres cas, ils prévoient la création de plans d'eau nouveaux à but touristique : sur l'Othain et sur la Moulaine, en Meurthe-et-Moselle ; à Remiremont et à Raon-l'Etape, dans les Vosges ; à la frontière franco-sarroise, etc...

Un caractère commun à ces divers projets - plans d'eau existants ou à créer - était leur échelle relativement réduite ; aucun d'eux n'était capable d'inscrire les parcours olympiques (cercles de un ou deux milles de diamètre) et ne pouvait constituer pour la Lorraine, un aménagement d'intérêt régional, susceptible d'accueillir les compétitions nationales et internationales de yachting à voile.

En dehors des repérages non systématiques de grands plans d'eau (par l'O.R.E.A.M. et par la D.D.A. de la Meuse), la seule étude systématique a été effectuée en 1968, par C.I.C.E.C. sur l'ensemble du bassin de l'Orne (deuxième partie du dossier déjà mentionné ci-dessus) ; onze sites ont été reconnus dont la surface varie de 80 à 850 ha et la capacité de 1,1 à 35 Mm³ (cf. annexe 2).

DEUXIEME PARTIE

DOSSIER E.D.F. 1968

Dans le but de poursuivre les travaux d'inventaire, l'Agence de Bassin s'est adressée à E.D.F., Direction de l'Équipement, en liaison avec l'O.R.E.A.M. - Lorraine que ses préoccupations en matière de plans d'eau, sportifs et touristiques, intéressaient à l'étude. Le secteur choisi en priorité fut le bassin de la Moselle à l'aval de Frouard (l'Orne exclue) et le bassin de la Chiers.

Les critères relatifs au choix des sites de réservoirs restaient les mêmes qu'auparavant (plus de 5 Mm³, pas de submersion grave). En outre, il était spécifié qu'au titre de l'aménagement touristique, tous les plans d'eau d'une surface supérieure à 50 ha seraient étudiés, même si leur capacité était inférieure à 5 Mm³.

Enfin, une étude subsidiaire, demandée pour l'OREAM concernait la recherche de grands plans d'eau capables d'inscrire le grand parcours olympique (cercle de deux nautiques de diamètre, auquel s'ajoute une marge d'évolution soit : au total 4 300 m).

La Région d'Équipement Hydraulique Nord a été chargée de l'étude. Le but principal des indications qui suivent est de présenter un résumé du volumineux dossier qui constitue le rapport.

La note de présentation du rapport est résumé ci-dessous. On trouvera en annexe 3 :

- un tableau récapitulatif des sites ;
- un plan de situation ;
- un sommaire des divers documents constituant le rapport .

La première phase de l'étude, sur carte, a permis d'aboutir à un premier choix d'une cinquantaine de sites. Quarante d'entre eux ont été retenus en deuxième phase, les autres ayant dû être abandonnés, soit parce qu'ils faisaient double emploi avec un site plus intéressant, soit en raison d'une objection majeure (géologie, submersions etc...).

Six zones ont été distinguées à l'intérieur desquelles des interactions peuvent se produire entre les différents sites de stockage :

- le bassin de la Sarre ;
- le bassin des Niefs ;
- le bassin de la Seille ;
- le bassin de la Moselle, entre TOUL et METZ, dénommé "Moselle S.O." ;
- le bassin de la Moselle à l'aval de METZ, dénommé "Moselle Nord" ;
- le bassin de la Chiers.

1. CONCEPTION DES AMENAGEMENTS

Trois grands objectifs principaux peuvent être envisagés pour ces réservoirs :

- l'écrêtement des crues, qui implique leur construction sur les cours d'eau principaux. Mais dans ces régions, les vallées sont très plates et très encombrées et l'on n'a pu trouver de sites que dans les secteurs amont, moins intéressants.

- le renforcement des étiages et l'aménagement touristique, qui sont en général peu compatibles. En raison de la morphologie très plate, tout déstockage découvre

en été de grandes surfaces marécageuses peu engageantes. Pour pallier cette situation, on peut soit aménager les berges, soit remonter la cote de retenue en conservant une tranche morte importante : procédés tous deux coûteux.

D'une manière générale, on a toujours accordé la priorité au stockage, et l'aménagement touristique n'a été envisagé que lorsqu'il semblait présenter un intérêt.

D'autre part, en raison des submersions importantes en basses vallées, les sites les plus intéressants sont à l'amont, et n'ont de ce fait qu'une alimentation insuffisante, qu'il est nécessaire de compléter par pompage dans le cours d'eau principal : ce schéma s'est souvent révélé économique.

2. BASE D'ETABLISSEMENT DES PROJETS ET DEVIS

- Topographie :

Les volumes et surfaces sont calculés sur la carte au 1/25 000 de l'I.G.N., ce qui peut entraîner des erreurs appréciables.

- Hydrologie :

L'étude hydrologique basée sur les stations de jaugeage de TOUL, MALZEVILLE et HAUCONCOURT et sur les précipitations du plateau lorrain, fait l'objet d'une note séparée.

- Géologie :

L'étude géologique préliminaire fait aussi l'objet d'une note séparée ainsi que d'une fiche pour **chaque** monographie. Elle est basée sur les renseignements des cartes géologiques et sur une visite des sites.

- Devis :

Le coût des ouvrages a été déterminé à partir des prix d'ordre d'E.D.F. Les barrages sont toujours des digues, en enrochements (fruits 2,5/1) ou en terre (fruits 3,5/1).

Le coût des submersions a été estimé à partir d'indications fournies par l'Agence de Bassin et par les services immobiliers d'E.D.F.

Une somme à valoir de 10 à 15 % en fonction de l'importance des aléas a été réservée.

Les frais de pompage (énergie, entretien, surveillance) sont actualisés en capital avec un taux de 7 %.

3. PRESENTATION DES RESULTATS

Chaque aménagement étudié fait l'objet d'une monographie sommaire. Lorsqu'aucun impératif ne conduit à adopter une taille bien définie de retenue, plusieurs variantes ont été envisagées de façon à déterminer la solution optimale. Le critère retenu a été généralement le coût spécifique du m³ utile stocké (frais de pompage inclus).

Chaque ensemble précédemment défini a fait l'objet d'une note de synthèse, qui passe en revue diverses solutions d'ensemble et tente de classer les sites, et les solutions d'ensemble, par intérêt décroissant, sous l'aspect du renforcement des étiages.

CONCLUSION GENERALE

1. Le dossier relatif à cette étude peut être consulté à l'Agence de Bassin. Il peut être demandé des exemplaires supplémentaires à E.D.F., à l'intention des intéressés qui en feront la demande. Le coût de l'ensemble du dossier est d'environ 3 300,00 francs. Les coûts des sous-dossiers peuvent être indiqués à ceux qui s'y intéressent.

2. Les études d'inventaire systématique se poursuivent actuellement :

- Un complément d'inventaire sur le haut bassin du Madon, où aucun site n'avait été retenu, a été confié à la Société C.I.C.E.C. qui doit remettre son rapport incessamment ;

- La recherche des sites de réservoirs dans le haut bassin de la Meuse, ainsi que celle des plans d'eau touristiques dans les bassins de la Moselle et de la Meurthe, en amont de leur confluent, a été récemment confiée à la Société E.G.C.E.

L'Agence se propose de poursuivre l'inventaire afin que la totalité du bassin Rhin-Meuse puisse être couverte vers 1971.

° °